



CONDUCTEUR BÉNÉVOLE avec Mobilité Solidaire

LA FOIRE AUX QUESTIONS

Quand suis-je prévenu.e pour effectuer un trajet ?

Est-ce que je vais être beaucoup sollicité.e ?

*Est-ce que j'utilise mon véhicule ou celui
de la personne à déplacer ?*

Dois-je attendre la personne après l'avoir déposée ?



**Familles
rurales**
Vivre mieux !

**ASSOCIATION
DE CHÂTENOIS**



**FONDATION
JM BRUNEAU**



**Fondation
OCLR**

→ **Combien de trajet par semaine/mois dois-je réaliser ? Serais-je beaucoup sollicité.e ?**

Il n'y a pas d'obligation minimum ou maximum concernant le nombre de trajets à effectuer. Nous serons vigilants à respecter votre planning de disponibilités pour que Mobilité Solidaire reste un plaisir et non une contrainte.

→ **Un trajet, c'est combien de temps/kilomètres ?**

Un trajet moyen aller-retour Mobilité Solidaire est de 40km. Toutefois, il est possible que vous soyez amené.e à transporter un bénéficiaire dans un rayon maximal de 80km (donc 160km aller-retour) autour du domicile du bénéficiaire, si cela vous convient.

→ **Puis-je seulement faire un trajet aller ou retour ?**

Oui, cette option est envisageable si cela vous arrange ponctuellement. Nous privilégions les trajets aller-retour afin de limiter les coûts et les temps de déplacement.

→ **Puis-je faire un retour positif ou négatif après un trajet ?**

Tout à fait, nous serions ravis d'avoir votre retour d'expérience quelle qu'elle soit et nous en tiendrons compte afin d'améliorer notre fonctionnement.

→ **Puis-je refuser un déplacement qui ne me convient pas ?**

En effet, si l'objet, la distance, la date, le lieu, ne vous semblent pas appropriés, il vous est tout à fait légitime de décliner la sollicitation.

→ **Quand suis-je prévenu.e pour effectuer un trajet ?**

Chaque trajet vous sera proposé 48 heures minimum avant la date. Il vous sera communiqué l'objet, la distance, la date, le lieu et le montant exact que devra vous remettre le bénéficiaire.

→ **Dois-je conduire en centre-ville ?**

Oui, si et seulement si vous le souhaitez. Votre engagement doit convenir à vos souhaits sans aucune obligation ni contrainte.

→ **Dois-je attendre sur place ?**

S'il s'agit d'un trajet aller-retour pour le bénéficiaire, le temps d'attente maximum sur place est de 2 heures. Durant cette attente, vous pouvez vaquer à vos occupations, tout en étant soucieux de ne pas mettre votre bénéficiaire en difficulté.

→ **Dois-je prévoir de l'argent ?**

Le bénéficiaire aura été informé du montant à vous attribuer en monnaie. Toutefois, nous vous conseillons de disposer d'une petite somme en pièces afin d'éventuellement faire l'appoint.

→ **Est-ce que j'utilise mon véhicule ou celui de la personne à déplacer ?**

Vous utilisez votre propre véhicule. Lors de votre inscription, il vous sera demandé de justifier d'un permis de conduire et d'une attestation d'assurance de votre véhicule. En aucun cas, vous n'utiliserez le véhicule du bénéficiaire.

→ **Si mon rendez-vous est annulé et que je me suis déplacé.e, que dois-je faire ?**

Le défraiement kilométrique sera pris en charge comme il se doit par Mobilité Solidaire. N'hésitez pas à nous contacter si cette situation se produit.



Un service bénévole à votre mesure !

Bénéficiaire de **Mobilité Solidaire**,
c'est aussi vous engager
dans un projet associatif !

**D'AUTRES QUESTIONS ?
CONTACTEZ-NOUS**

Par mail : asso.chatenois@famillesrurales.org

Par téléphone : 03.72.60.05.15

*Le projet est régi par la loi LOM qui encadre les montants des déplacements
et ne tient pas compte de l'évolution et la fluctuation des prix de l'essence et du gazole.*



Familles
rurales
Vivre mieux !

ASSOCIATION
DE CHÂTENOIS



FONDATION
J.M. BRUNEAU
MOBILITÉ SOLIDAIRE
FRANCE

Carsat

Assurance
Mobilité

Fondation
OCLR
1977 - 2017